

CONFIDENTIEL DÉFENSE

COMOPS KIGALI

Kigali, le 15 mars 1993

FICHE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

OBJET: Réorganisation de l'assistance opérationnelle et de l'instruction aux Forces Armées Rwandaises.

pièces jointes: 2 annexes.

La cessation des hostilités au Rwanda laisse le pays dans une situation précaire, et les F.A.R. affaiblies et désorganisées au point qu'elles seraient incapables de faire face à une nouvelle offensive F.P.R.

L'étendue du front (environ 250 kms), la menace pesant à la fois sur la capitale, sur les secteurs de Byumba et de Ruhengeri, rendent nécessaires le maintien, sur la ligne des contacts, de la plupart des unités des F.A.R., réduisant la "réserve stratégique" au seul bataillon parachutiste (600 hommes).

Un audit rapide effectué par le détachement Chimère a d'ores et déjà démontré la nécessité:

- d'accroître les effectifs et les moyens des F.A.R. afin de leur créer une réserve stratégique suffisante;
- de procéder à un recrutement important de cadres (chefs de groupe, de section, commandants d'unités élémentaires) et à leur instruction;
- de réorganiser et recycler toutes les unités actuellement existantes;
- de doter les F.A.R. d'unités de renseignement et d'action sur les arrières, (et si possible de moyens techniques de renseignement);
- de poursuivre l'assistance à l'E.M./F.A.R. dans les domaines du renseignement, de la planification et de la conduite des opérations, de la gestion des effectifs et du soutien logistique;
- de poursuivre la formation des spécialistes (armes lourdes, génie, transmissions,...);
- d'améliorer la formation de base de tous, notamment en matière de tir et de combat de nuit.

En accord avec le C.E.M./F.A.R., je propose donc, dans un premier temps qui commencerait dès le rapatriement du détachement Chimère d'assistance opérationnelle d'urgence, mis en place le 22 février 1993, de modifier les missions du D.A.MI. PANDA afin de parer au plus pressé: l'assistance à l'E.M./F.A.R., dans les domaines du renseignement, de la préparation et de la conduite des opérations, la veille opérationnelle sur le front, le recyclage de quelques unités existantes, la poursuite de l'audit afin de déterminer les besoins et préparer le travail à effectuer par la suite.

255

N° 000574 du 09 FEV 2021

Dans ce premier temps, PANDA serait maintenu dans ses effectifs actuels de 49 (45 PANDA/1er R.P.I.Ma.; 2 pour l'assistance génie; 2 pour l'assistance artillerie).

L'organigramme de ce D.A.MI. est donné en annexe 1.

Dans un deuxième temps, l'audit étant terminé, le D.A.MI. PANDA devrait, pour une durée d'au moins 8 mois, être porté à un effectif permanent de 73.

Poursuivant, avec des effectifs réduits, les missions de veille opérationnelle sur le front et de recyclage des unités existantes, ce D.A.MI. développerait son assistance à l'E.M./F.A.R.

Par ailleurs, les deux sites d'instruction de Gabiro et Mukamira seraient réactivés.

A Gabiro serait assurée la formation technique, tactique et pédagogique des chefs de peloton et commandants d'unité, ainsi que la formation tactique des E.S.O.

A Mukamira serait assurée la formation technique des E.S.O., l'instruction des sapeurs et des servants d'armes lourdes en dotation dans les unités d'infanterie, et la formation d'unités de renseignement et d'action sur les arrières ennemis.

L'annexe 2 détaille l'organigramme de ce D.A.MI. PANDA à 73, qui pourrait, en 8 mois:

- former environ 1000 jeunes sous-officiers;
- former environ 450 chefs de peloton;
- recycler 150 commandants d'unité;
- former 4 unités de renseignement et d'action sur les arrières.

Ce D.A.MI. devrait être, à chaque incorporation de jeunes recrues (2 à 3 incorporations par an), renforcé, pour une durée d'un mois, d'équipes d'instructeurs de tir aux armes individuelles (13 instructeurs pour 1000 recrues).

Les effectifs de ce D.A.MI., qui correspondent à un effort exceptionnel, pourraient être revus à la baisse après huit mois, car les effectifs de cadres et spécialistes à former ou recycler seront alors moins importants.

La plupart des personnels composant ce D.A.MI. effectueraient une mission de 4 mois.

Certains postes cependant, nécessitent une plus grande stabilité; les officiers chargés, à l'E.M./F.A.R., des effectifs et de la planification et de la conduite des opérations, pourraient effectuer un séjour de 6 mois.

COMMISSION DE DÉFENSE

ANNEXE 1Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

CHIEF DE DET.
(off. sup.)EQUIPE
CDT/TRANS
6
- 1 mécanicien
- 4 transmetteurs
- 1 popotierEQUIPE
VEILLE
OPS

9

EQUIPES
RECYCLAGE

25

EQUIPE
EM/FAR

2

EQUIPES
APPUIS

6

-équipe 122
-équipe 120
-équipe 105

TOTAL: 49

L'équipe de veille opérationnelle aura la structure suivante:

- un chef conseiller commandant de secteur et commandants de bataillon;
- trois conseillers cie;
- trois conseillers peloton;
- un conseiller appuis;
- un cond./radio.

L'équipe recyclage, qui pourrait être scindée en deux si l'on décide de travailler sur les deux sites de MUKAMIRA et GABIRO, aura la structure ci-après:

- un chef instructeur chef de bataillon;
- deux instructeurs commandant d'unité;
- trois instructeurs chefs de peloton;
- trois instructeurs chefs de section (10 hommes);
- quatre instructeurs unité de renseignement et d'action *SUR LES ARRIERES ENNEMIS*
- deux instructeurs appuis;
- deux instructeurs génie;
- huit instructeurs A.L.I.

L'équipe E.M./F.A.R. comprendrait un officier ops./rens., un officier chargé de l'audit.

CONFIDENTIAL

10/10/10
W. DELOIT
M. G. DRY/BHDA
RFS

ANNEXE 2

CHEF DE DET.
(off. sup.)

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

EQUIPE
CDI/TRANS
8

EQUIPE
VEILLE
OPS
7

EQUIPE
RECYCLAGE
11

EQUIPE
EM/FAR
4

EQUIPES
APPUIS
6
-équipe 122
-équipe 120
-équipe 105

GABIRO

INSTRUCTEURS
OFFICIERS
12

INSTRUCTEURS
E.S.O.
8

MUKAMIRA

INSTRUCTEURS
E.S.O.
8

INSTRUCTEURS
RENS. et ACTION
sur les ARRIERES
4

INSTRUCTEURS
GENIE
2

INSTRUCTEURS
APPUIS
(MO 81, mitr.lourde)
2

TOTAL: 73

- L'équipe commandement sera composé de:
- 5 transmetteurs;
 - 1 popotier;
 - 2 mécaniciens.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

de ville opérationnelle sera composée de:

- un chef conseiller commandant de secteur et commandants de bataillon;
- deux conseillers cie;
- deux conseillers peloton;
- un conseiller appuis;
- un cond./radio.

L'équipe "recyclage" sera composée de:

- un chef instructeur chef de bataillon;
- un instructeur commandant d'unité;
- un instructeur chef de peloton;
- deux instructeurs chef de section (10 hommes);
- deux instructeurs appuis;
- quatre instructeurs A.I.I.

L'équipe E.M./F.A.R. sera composée de:

- un officier ops./rens.;
- un officier logistique;
- un officier chargé des effectifs;
- un officier chargé des règlements de combat d'infanterie.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

251